

MITCHELL, HON. PETER :—Voir 162, *des documents de la session.*

MOCASSINS :—Voir 226, *des documents de la session.*

MONTRÉAL ET L'EUROPE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA LIGNE DIRECTE ENTRE :—Pétition de la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, demandant de changer le nom de la compagnie en celui de "La compagnie du chemin de fer de la Ligne directe entre Montréal et l'Europe, etc.", 92. Avis, 99. Bill, 107. Renvoyé au comité, 153. Rapporté avec amendements, 210. En comité général; rapporté, passé, 229. Par le Sénat, 285. Adopté, 306. S. R., 472. (47 Vic., chap. 55.)

MONTRÉAL ET OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Chemins de fer*, 10.

MONTRÉAL ET VERMONT, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Voir *Est, Cie du chemin de fer de l'*.

MONTRÉAL, SALLE D'EXERCICE DE :—Voir 230, *des documents de la session.*

MORTIMER, M. :—Voir *Impressions.*

MOULIN A FARINE DE CALGARY :—Voir 231, *des documents de la session.*

MOUSSEAU, HON. J. A. :—Motion (M. Laurier), pour copie de la pétition à l'Assemblée législative de la province de Québec, contestant l'élection de l'honorable J. A. Mousseau en 1883, pour la division électorale de Jacques-Cartier, et de l'exposé des faits y annexé; aussi, copie de la commission nommant le dit honorable J. A. Mousseau, l'un des juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, 76. Rejetée, 77.

MYRAND, J. D. :—Voir *Boîte de scrutin.*

NAPANEE, PERCEPTEUR DES DOUANES A :—Motion pour copie de la correspondance concernant la nomination d'un percepteur de douanes au port de Napanee; retiré, 94.

NAPANEE, TAMWORTH ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger la ligne principale jusqu'à la Baie d'Hudson et à leur permettre de construire des embranchements, 67. Avis, 86. Bill, 100. Renvoyé au comité, 153. Rapporté avec amendements, 210. En comité général; rapporté, 228. Passé, 229. Par le Sénat, avec amendements, 269. Adopté, 306. S. R., 472. (47 Vic., chap. 62.) Voir *Chemins de fer*, 10.

NAUFRAGES :

1. Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'amender l'acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets, 217. Résolution rapportée; bill présenté, 217. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill à l'effet d'amender "l'Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets" quant au pouvoir du ministre de la marine et des pêcheries dans certains cas dont il lui est fait rapport en vertu de cette loi (M. McLellan); ordonné; présenté, 217. Lu la seconde fois; en comité général; amendé, 292. Examiné, 293. Passé, 335. Par le Sénat, 392. S. R., 473. (47 Vic., chap. 22)

NAVIRES, INSPECTION DES :—Voir 232, *des documents de la session.*